Extrait du procès-verbal de la séance du Comité fédéral jurassien du 1er décembre 1872

I. Nouvelles des Sections de la Fédération jurassienne.

1. La Section de propagande et d'action socialiste révolutionnaire de Genève accuse réception de la circulaire récente du comité fédéral et donne des renseignements sur ses travaux et sa situation. Elle approuve les résolutions du Congrès de St-Imier, sauf celle sur l'action politique du prolétariat, elle aurait voulu que le Congrès se bornât à l'énoncé des considérants ; elle demande, du reste, des éclaircissements sur l'interprétation à donner à cette résolution. Elle désire aussi que dans la polémique on évite autant que possible les questions personnelles.

Le secrétaire correspondant est chargé de présenter, pour la prochaine séance, la rédaction de la réponse à la lettre de la Section de Genève.

2. La Section de Bienne annonce l'adoption des résolutions du Congrès de St-Imier et demande que le Comité fédéral s'occupe de l'organisation de conférences sur les questions sociales, dans les diverses localités où existent des sections.

Cette question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3. La Section de Sonvillier annonce également l'adoption des résolutions du Congrès de St-Imier.

II. Nouvelles de l’extérieur.

4. Une lettre particulière d’Espagne donne des renseignements sur les travaux qui s’opèrent dans les Fédérations locales.

5. Il est donné communication de plusieurs lettres de France donnant des renseignements sur les progrès de la cause ; plusieurs nouvelles sections internationales sont en formation ; nous ne pouvons publier divers détails des plus sérieux sur l’activité des groupes en question.

6. Une lettre d’un délégué belge au Congrès de la Haye donne des renseignements sur les dispositions des sections belges ; partout l’autoritarisme est condamné.

Le Conseil fédéral liégeois commande 50 exemplaires de l’*Almanach du Peuple* pour 1873.

III. Divers.

Il est communiqué plusieurs réclamations concernant le Bulletin ; il sera fait droit aux réclamations justifiées et donné les explications voulues à ceux dont la réclamation est basée sur une erreur.

[/Le Secrétaire de la séance,
Paul Junet/]